

DEPARTEMENT DE LA MARNE  
ARRONDISSEMENT DE VITRY LE FRANCOIS  
CANTON DE SERMAIZE LES BAINS

COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL  
TENUE LE 19 DECEMBRE 2024

L'An deux mille vingt-quatre, le 19 décembre à 18 heures dans la salle des réunions de la mairie, le Conseil Municipal de la Commune de CHEMINON dûment convoqué le 14 décembre, s'est réuni en séance ordinaire sous la présidence de Madame BOYER – CASTELLO Marie – France.

Etaient présents : Mesdames BOUCHAUD – PARISOT Estelle - BOYER - CASTELLO Marie - France – HARLE Lucille – REUTER – BRAUN Brigitte

Messieurs BRASTEL Maurice - BRIOLAT Claude – BURDAL Richard - HINDERSCHIETT Robert – LONGUEVILLE Patrick – PARISOT Joël - PAROT Damien - PAROT Jean - Noël

Absent(e)s excusé(e)s : Madame RENAUX – RINALDI Paulette (procuration à Madame HARLE Lucille)

Absent(e)s non excusé(e)s :

Secrétaire de séance Madame REUTER-BRAUN Brigitte

En préambule à la réunion, Madame Le Maire demande aux membres du Conseil Municipal présents si des remarques sont à faire sur le compte rendu de la dernière réunion (29 Novembre 2024).

**DELIBERATION N° 41 : RENOUELEMENT CONTRAT CUI PEC DE MONSIEUR SIMON BRUNO (annule et remplace la délibération N°2024/38 )**

Madame Le Maire informe les membres du Conseil Municipal que lors de la séance du 29 novembre, pour le renouvellement du contrat de Monsieur SIMON Bruno, du 4 janvier 2025 au 3 juillet 2025 une erreur a été commise. La durée de renouvellement de contrat sera de 6 mois et non de 9 mois, et reconductible pour la même période. L'aide de l'état est toujours de 50 %.

Après en avoir délibérés les membres du Conseil Municipal acceptent à l'unanimité le renouvellement et autorisent Madame Le Maire à signer toutes les pièces à intervenir : convention avec Pôle emploi et le contrat de Monsieur SIMON Bruno.

**DELIBERATION N°42 : CREATION DE POSTE**

Madame Le Maire informe les membres du Conseil Municipal, que suite au départ en retraite de Madame PETITPRETRE Annick, employée au niveau de la commune à raison de 20 heures hebdomadaire, au grade d'adjointe territoriale d'animation pour 15 heures (école, bus, cantine) et d'adjointe technique territoriale pour 5 heures (nettoyage salle polyvalente, état des

lieux). Il est nécessaire de reprendre quelqu'un pour occuper ses fonctions, à compter du 6 janvier 2025.

Après création de la vacance d'emploi sur le site emploi territorial, car nous dépendons du centre de gestion de la marne, un délai de 2 mois est nécessaire pour recevoir les candidatures de personnes titulaires qui pourraient postuler à ce poste.

**DELIBERATION N° 43 : RECRUTEMENT D'UN AGENT CONTRATUEL SUR UN EMPLOI NON PERMANENT**

Le Conseil Municipal

VU le Code général des collectivités territoriales,

VU le Code général de la fonction publique,

VU le décret n°88-145 du 15 février 1988 relatif aux agents contractuels de la fonction publique territoriale,

Considérant qu'il est nécessaire de recruter un agent contractuel pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité à savoir remplacement d'une personne partie en retraite, le temps de trouver une autre personne.

Sur le rapport de Madame Le Maire et après en avoir délibéré ;

Le recrutement d'un agent contractuel pour faire face à un besoin lié

- à un accroissement temporaire d'activité pour une période de 3 mois (12 mois maximum pendant une même période de 18 mois) allant du 6 Janvier 2025 au 31 Mars 2025 inclus.

Cet agent assurera des fonctions de surveillance dans le bus scolaire, aide au déshabillage des enfants à l'école, accompagnement des enfants à la cantine pour une durée de 15 heures, et entretien de la salle polyvalente (ménage, état des lieux, sortie de la vaisselle etc... pour une durée de 5 heures,

La rémunération de l'agent sera calculée par référence à l'indice brut 366, indice majoré 367 du grade de recrutement.

Les crédits correspondants sont inscrits au budget.

Le Maire

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte
- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Chalons – en – Champagne dans un délai de deux mois.

Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible sur le site internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr)

## **DELIBERATION N°44 : DELIBERATIONS MODIFICATIVES**

Madame Le Maire informe les membres du Conseil Municipal que la Société SUEZ à changer la borne à incendie se trouvant Rue de Chalons. N'ayant pas prévu de crédit au budget primitif, nous devons créer une opération afin de régler ces travaux, d'où les écritures suivantes :

### Dépenses d'investissement

Opération 35 Rénovation parc logement

Compte 2132 Bâtiments privés - 3 200,00 €

Opération 139 Pose borne à incendie

Compte 2156 Matériel et outillage d'incendie et de défense civile + 3 200,00 €

Après en avoir délibérés, les membres du Conseil Municipal acceptent à l'unanimité cette décision modificative.

Madame Le Maire informe les membres du Conseil Municipal de l'adaptation et remplacement d'ampoules sur les candélabres par des ampoules LED dans un souci d'économie d'énergie. Cependant n'ayant pas prévu de crédit au budget primitif, il est nécessaire de créer une nouvelle opération, d'où les écritures suivantes :

### Dépenses d'investissement

Opération 13 Aménagement du village

Compte 2158 Autres installations matériels outillages techniques - 3 000,00 €

Opération 140

Compte 21538 Autres réseaux + 3 000,00 €

Après en avoir délibérés, les membres du Conseil à 12 voix pour et 1 abstention acceptent cette décision modificative.

## **AFFAIRES DIVERSES**

1 - Monsieur BURDAL problème internet récent suite au débranchement de sa ligne au tableau par un fournisseur internet. Voir avec orange s'il est possible de mettre un cadenas avec clefs afin que ce problème ne se reproduise pas. Obligation aux fournisseurs de se présenter en Mairie pour avoir la clef qui ouvre le coffre avec déclinaison d'identité et du travail pour quelle entreprise ?

2- Date du tirage des lots pour les affouages 2025, samedi 28 décembre 2024 à 9 heures en mairie.

3 – Invitation de la part de l'A.S.C. pour toutes les personnes concernées par la vie du club (joueurs, dirigeants, supporters, sponsors, élus etc....) qui sont invitées à participer à la traditionnelle « galette des rois qui se déroulera le samedi 11 janvier 2025 à partir de 16 h à la Salle Polyvalente.

Merci à l'association sportive de Cheminon pour cette invitation.

4 – Madame BRAUN – REUTER Brigitte remercie les intervenants pour l'éclairage sur la mairie en direction de l'Eglise pour la sortie de la petite porte sur le côté non éclairé (messe du 24 décembre 2024).

5 – Cheminon Ensemble. Quand ?

La commission Animations et Fêtes qui gère la parution de ce dernier répond que début d'année 2025 sera le bon tempo. Et seulement une parution dans l'année !

6 – Problème avec la boîte aux lettres installée pour les gens du village ne pouvant se rendre à la pharmacie LOSA à Sermaize. Il faudrait préciser ordonnances, mais à savoir que s'est déjà inscrit sur la boîte qui est installée près du défibrillateur ou est le problème ?

7 – Livraison des colis ?

Ces derniers sont arrivés jeudi en fin de matinée. Le retrait a été possible aussitôt. A savoir que les personnes concernées doivent venir retirer leur colis à la mairie. Merci.

8 – Courrier remis par Madame REUTER – BRAUN Brigitte de la part de Monsieur REUTER Dominique. Madame Le Maire évoquera le problème en permanence afin de voir ce qui est envisageable, et, la suite à donner à cette demande.

9- Madame Le Maire informe ce jour que la kermesse des écoles aura lieu le vendredi 20 décembre à 18 h 30 à la salle polyvalente et que toutes personnes sont les bienvenues, mêmes celles du Conseil.

10 – Le mercredi 11 décembre était la journée de la Mission. Les quatre prêtres de notre circonscription étaient présents. Ils furent accompagnés par des personnes du village pour une prise de contact avec les habitants de Cheminon qui a été une réussite pour un 1<sup>er</sup> contact. Bon accueil des prêtres qui ont été très contents de cette journée. Merci à vous, Cheminonières et Cheminoniers de votre accueil chaleureux.

11 – Repas des anciens le samedi 7 décembre 2024. Bilan 72 inscrits. Dans l'ensemble satisfaction des invités et appréciation pour la qualité du repas copieux (apéritif+ petits fours + choucroute avec 4 viandes + salade + 3 fromages + dessert clémentines + café et digestif).

Pour les colis en 2025, éventuellement, étudier la possibilité d'un bon d'achat ou une carte cadeau pour changer !

12 – Mairie :

La permanence des mercredis 25/12/2024 et du 01/01/2025 n'auront pas lieu en raisons des Fêtes ( Noël et Nouvel An)

Séance levée à 18 H 50